

Coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient



Photo : StartupStockPhotos

Le décret n° 2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient stipule que les programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) sont coordonnés par un médecin, par un autre professionnel de santé ou par un représentant dûment mandaté d'une association de patients agréée au titre de l'article L. 1114-1

Coordonner ne correspond pas à un seul métier. La coordination d'un programme ETP met en œuvre des compétences techniques, relationnelles et pédagogiques et organisationnelles pour lesquelles une formation peut être nécessaire.

La formation de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (Ireps) Grand Est vous propose d'acquérir ou de renforcer les compétences requises pour coordonner des programmes d'ETP conformément à l'Arrêté du 14 janvier 2015 - modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.

3 j
en présentiel

METZ : 4, 5 avril et 3 mai 2022 · de 9h00 à 17h00

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier le rôle et les missions d'un coordonnateur de programme d'ETP
- Communiquer autour d'un programme d'ETP
- Identifier et comprendre les différents niveaux d'évaluation des programmes d'ETP
- Développer une méthodologie d'évaluation répondant à ses besoins et aux obligations actuelles en matière d'ETP

CONTENU

- Rôle, missions et compétences d'un coordonnateur de programme d'ETP : référentiel de compétences et partage des représentations
- Les étapes de structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient : comment faire ?
- Animer une équipe pluridisciplinaire : les méthodes et outils
- Les différentes communications en ETP : communication auprès des patient-es, communication en interne et en externe des établissements, communication auprès des acteurs orientant vers des programmes
- Évaluation : objectifs et différents types d'évaluation en ETP
- Méthodologie et outils pour mettre en œuvre ces évaluations

MÉTHODES

Cette formation articulera à la fois des éléments théoriques, un échange de pratiques entre les participant.e.s et une valorisation des expériences de chacun.e, des méthodes pédagogiques actives avec la mise en application des concepts théoriques à travers la réalisation d'études de cas, de travaux de groupe et de mises en situation.



PUBLICS

Professionnel·les ou patient·es intervenant dans le champ de l'ETP



PRE-REQUIS

Avoir suivi une formation "40h Dispenser l'ETP" ou avoir une expérience en ETP



TARIF

- 730€ par personne pour un·e professionnel·le
- 584€ par personne pour un·e patient·e
- Hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, à la charge du participant

VALIDATION

- Émargement et suivi de présence par demi-journée
- Évaluation des acquis et de la satisfaction par questionnaire en fin de formation
- Évaluation "à froid" réalisée à distance de la formation

INTERVENANT

- Formateur·trices en ETP, Ireps Grand Est
- Professionnel·les et patient·es exerçant dans des activités ou des programmes d'ETP (sous réserve de leur disponibilité).